



RESEARCH ARTICLE

ANALYSE DES ACTIONS DES ONG HUMANITAIRES NATIONALES POUR LA PROTECTION DE LA FEMME CONTRE LES VIOLENCES BASSES SUR LE GENRE A ABIDJAN (CÔTE D'IVOIRE)

MAKAYE DAKO Zahui Ourigouhonon Pulchérie

Doctorante en Action Humanitaire et Logistique Humanitaire, à la Chaire Unesco de l'Université Félix Houphouët-Boigny Cocody, Côte d'Ivoire

ARTICLE INFO

Article History:

Received 20th June, 2025

Received in revised form

24th July, 2025

Accepted 29th August, 2025

Published online 30th September, 2025

Keywords:

Actions Humanitaires, ONG Humanitaires et Nationales, VBG, Protection de la Femme, Contraintes, Abidjan, Côte d'Ivoire.

*Corresponding author:

Mr. Avijit Mondal

ABSTRACT

Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'analyse de la protection des droits humains et la lutte contre les Violences Basées sur le Genre. Son objectif principal est d'analyser les facteurs explicatifs des contraintes rencontrées par les ONG humanitaires nationales dans la protection des femmes contre les violences basées sur le genre à Abidjan. L'hypothèse de travail stipule que les contraintes rencontrées par les ONG humanitaires nationales dans la protection de la femme contre les VBG à Abidjan découlent d'un ensemble de facteurs socioéconomiques qui influencent directement la capacité des ONG à agir et à protéger les femmes de manière durable et efficiente. Le travail a reposé sur un échantillon de 150 personnes déterminées selon la technique d'échantillonnage accidentel. Pour rendre compte de l'objet d'étude, la théorie du fonctionnalisme a été choisie pour analyser les contraintes rencontrées par les ONG humanitaires nationales à travers le prisme des interactions institutionnelles et des fonctions sociales. Les techniques de recueil des données sont la recherche documentaire, l'observation, le questionnaire et l'entretien. Pour analyser les données recueillies, nous avons eu recours à la méthode qualitative et quantitative. Il ressort de nos investigations que face aux VBG, les ONG humanitaires nationales déploient un éventail d'actions : campagnes de sensibilisation, assistance psychosociale, appui juridique, plaidoyer, accompagnement médical, ainsi que des activités de suivi, d'évaluation et de documentation. Toutefois, malgré leur engagement, ces ONG se heurtent à de nombreuses difficultés. Ces difficultés sont d'ordres variés : les contraintes rapportées par les victimes (manque de confiance, faible accès aux services, perception négative des mécanismes d'aide), celles évoquées par les acteurs ONG (barrières culturelles, manque de financement, coordination insuffisante), ainsi que celles observées sur le terrain (surcharge de services, cas non traités, déficit d'infrastructures adaptées). Quatre facteurs explicatifs majeurs ont été identifiés comme étant à l'origine de ces difficultés : le manque de financement (26%), le manque de ressources humaines qualifiées (32%), les normes socioculturelles (29%) et les faiblesses du cadre juridique et institutionnel (13%). Ces facteurs interagissent pour fragiliser les interventions des ONG, compromettant l'efficacité des actions menées et leur pérennité. Les conséquences sont nombreuses : inefficacité des programmes, perte de confiance des bénéficiaires, démotivation du personnel, persistance des violences, invisibilisation de certaines victimes, et inégalités accrues dans l'accès à la protection. Ces résultats confirment l'hypothèse de travail.

Copyright©2025, MAKAYE DAKO Zahui Ourigouhonon Pulchérie. 2025. This is an open access article distributed under the Creative Commons Attribution License, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

Citation: MAKAYE DAKO Zahui Ourigouhonon Pulchérie. 2025. "Analyse des actions des ong humanitaires nationales pour la protection de la femme contre les violences basses sur le genre a abidjan (Côte d'Ivoire)". *International Journal of Current Research*, 17, (09), 34730-34744.

INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire est confrontée à une prévalence significative des Violences Basées sur le Genre (VBG), affectant principalement les femmes et les filles, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Selon les données du PNUD (2021), près de 36,7 % des femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi des violences physiques ou sexuelles au cours de leur vie. À cela s'ajoutent les violences psychologiques, qui concernent environ 40 % des femmes selon l'Institut National de la Statistique (INS, 2020). Ces chiffres révèlent non seulement l'ampleur du phénomène, mais soulignent également la nécessité d'une compréhension approfondie de ses

déterminants et des limites des mécanismes actuels de protection. La répartition géographique de la prévalence des VBG met en évidence d'importantes disparités. Abidjan, capitale économique du pays, affiche un taux de 45 % de femmes ayant subi des violences, selon une enquête du PNUD (2021). Certaines communes présentent des statistiques encore plus importantes : à Yopougon, 60 % des femmes ont été victimes de violences, tandis qu'à Abobo, ce taux atteint 55 %. Ces violences sont souvent le résultat de conflits domestiques, de mariages précoces et de l'enracinement de normes patriarcales. En zone rurale, comme à San Pedro ou Yamoussoukro, 55 % des femmes interrogées ont également déclaré avoir subi des violences, exacerbées par l'isolement, le

manque d'infrastructures et de services de santé. Les formes de violences varient en nature et en intensité. Les violences physiques sont fréquentes, avec environ 30 % des femmes déclarant avoir été frappées ou agressées par un partenaire, selon Human Rights Watch (2023). Les violences sexuelles concernent quant à elles 25 % des femmes, souvent dans le cadre de mariages forcés ou de relations inégales de pouvoir (Amnesty International, 2023). Les mariages précoces, fortement répandus en Côte d'Ivoire, aggravent cette situation : l'UNICEF (2021) indique que près de 30 % des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans, un pourcentage qui grimpe à 40 % dans certaines zones rurales. Un problème fondamental demeure toutefois : le faible taux de signalement. D'après SOS Femmes (2021), environ 70 % des femmes victimes de violences ne les signalent pas aux autorités. Les raisons évoquées sont multiples : la peur des représailles (45 %), le manque de confiance dans la justice (30 %) et la stigmatisation sociale (25 %). Ainsi, une grande partie des violences reste invisible et impunie, ce qui perpétue un climat d'impunité et de silence.

Pour comprendre cette persistance des VBG malgré les nombreuses mesures en place, plusieurs études scientifiques ont été menées. Elles mettent en évidence des facteurs structurels comme les normes culturelles patriarcales (Traoré, 2019), les mariages précoces (Koné, 2021), l'héritage des conflits armés (Diomandé, 2020) et l'inefficacité du système judiciaire (Yao, 2021). D'autres recherches, comme celle de Koffi (2022), soulignent l'influence du niveau d'éducation sur la perception de la violence. Néanmoins, ces études présentent plusieurs limites. Leurs méthodologies reposent souvent sur des échantillons restreints, compromettant la représentativité des résultats. En outre, le biais de déclaration, en raison de la stigmatisation sociale, fausse parfois les données collectées. La prédominance des approches qualitatives et l'absence d'études longitudinales empêchent une compréhension durable des dynamiques de violence. Enfin, la focalisation sur les zones urbaines néglige les réalités rurales, et l'absence d'approche interdisciplinaire limite la capacité à formuler des solutions globales et efficaces. Face à ces limites, les ONG humanitaires nationales jouent un rôle central dans la lutte contre les VBG. Des organisations comme la Ligue Ivoirienne des Droits des Femmes (LIDF), "Stop au Chat Noir", Cavoequiva ou encore la Fondation Children of Africa, ont mis en place des dispositifs d'accompagnement juridique, psychologique et médical pour les victimes. Ces initiatives incluent des centres d'accueil, des campagnes de sensibilisation, la création d'applications mobiles pour les signalements anonymes, et même des hôpitaux spécialisés. Grâce à ces efforts, des avancées notables ont été enregistrées, notamment la reconnaissance internationale de la Côte d'Ivoire comme pays africain le plus performant en matière de lutte contre les discriminations de genre (OCDE, 2023). Cependant, malgré ces progrès, les ONG se heurtent à de nombreux obstacles qui limitent leur efficacité. Une pré-enquête réalisée auprès de huit ONG actives à Abidjan a permis de mettre en lumière quatre grandes difficultés : le manque de financement, le déficit en ressources humaines qualifiées, la persistance des normes socioculturelles, et l'inefficacité du cadre juridique. La majorité des ONG fonctionnent grâce à des financements extérieurs instables, ce qui compromet leur pérennité et leur capacité à répondre aux besoins croissants des victimes. En parallèle, l'absence de personnel formé (juristes, psychologues, travailleurs sociaux) réduit considérablement la qualité des services offerts, en particulier dans les zones rurales. Les

obstacles culturels représentent également un frein majeur. La stigmatisation des victimes, la pression communautaire et la crainte du rejet social dissuadent de nombreuses femmes de parler ou de porter plainte. Quant au cadre juridique, bien que des lois existent, leur application demeure largement insuffisante. Les victimes dénoncent la lenteur des procédures, l'impunité des agresseurs et la corruption dans le système judiciaire. Ces lacunes institutionnelles renforcent le sentiment d'injustice et réduisent la confiance des femmes envers les autorités. À partir de cette analyse, il apparaît clairement que les violences basées sur le genre en Côte d'Ivoire ne peuvent être combattues efficacement sans une compréhension globale de leurs causes et des difficultés rencontrées par les acteurs engagés dans cette lutte. La pré-enquête menée auprès des ONG a permis de dégager quatre déterminants essentiels : le financement, les ressources humaines, les normes socioculturelles et l'efficacité du système judiciaire. Ces variables, de nature socioéconomique, influencent directement la capacité des ONG à agir et à protéger les femmes de manière durable et efficace.

Cela nous conduit à poser une question centrale : quels sont les déterminants socioculturels et économiques qui sont à l'origine des contraintes rencontrées par les ONG humanitaires nationales dans la protection de la femme contre les violences basées sur le genre à Abidjan ? L'objectif de cette étude est d'analyser les facteurs explicatifs des contraintes rencontrées par les ONG humanitaires nationales dans la protection des femmes contre les violences basées sur le genre à Abidjan. Il s'agit particulièrement de décrire l'insuffisance de financements des interventions des ONG humanitaires nationales dans la lutte contre les violences basées sur le genre ; de déterminer la relation entre la disponibilité de ressources humaines qualifiées et la prise en charge efficace des victimes par les ONG ; d'identifier les normes socioculturelles qui influencent les stratégies d'intervention des ONG et la réticence des victimes à dénoncer les violences et d'identifier les faiblesses du cadre juridique et institutionnel qui affectent la capacité des ONG à garantir justice et protection aux victimes. L'hypothèse de travail stipule que les contraintes rencontrées par les ONG humanitaires nationales dans la protection de la femme contre les VBG à Abidjan découlent d'un ensemble de facteurs socioéconomiques qui influencent directement la capacité des ONG à agir et à protéger les femmes de manière durable et efficace. Pour les besoins de l'étude, nous avons choisi le fonctionnalisme comme cadre de référence théorique. Le fonctionnalisme, en tant que théorie sociologique, nous offre un meilleur cadre analytique pour comprendre les défis et les dynamiques liés aux ONG humanitaires nationales et à leur rôle dans la protection des femmes contre les VBG. Cette approche, qui met l'accent sur l'interdépendance des éléments sociaux et leur contribution à l'équilibre global, nous permet d'explorer notre hypothèse de manière systématique et cohérente. Le fonctionnalisme nous a permis d'analyser les contraintes rencontrées par les ONG humanitaires nationales à travers le prisme des interactions institutionnelles et des fonctions sociales. En se concentrant sur les rôles et les fonctions des différents acteurs (ONG, victimes, institutions juridiques, etc.), nous pouvons mieux comprendre les dynamiques qui influencent la protection des femmes contre les VBG. Cette approche nous a ainsi permis de montrer comment chaque élément du système (financement, ressources humaines, normes socioculturelles, cadre juridique) contribue à l'équilibre ou au déséquilibre du système global. En résumé, le fonctionnalisme nous a offert un cadre théorique

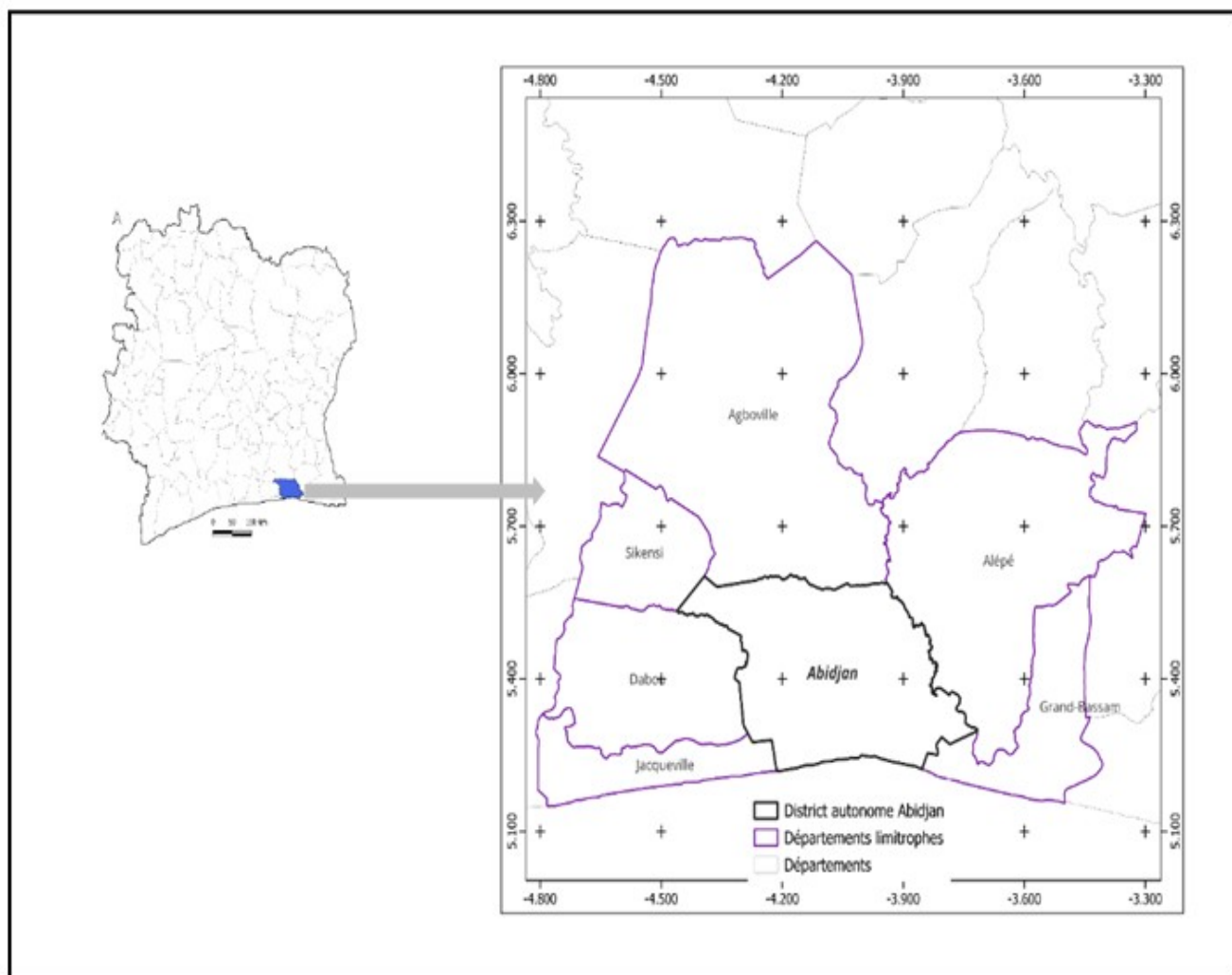
solide pour analyser les défis et les opportunités liés aux ONG humanitaires nationales dans leur lutte contre les violences basées sur le genre.

MÉTHODOLOGIE

La méthodologie porte sur le site et les participants à l'étude, les techniques de collecte des données, les méthodes d'analyse et de traitement des données.

Site et participants: La ville d'Abidjan, objet de cette étude, est située au sud de la Côte d'Ivoire. Elle comprend douze communes ainsi que trois sous-préfectures : Songon, Bingerville et Anyama. Elle se trouve entre les latitudes 5°10 et 5°38 Nord et les longitudes 3°45 et 4°21 Ouest. S'étendant sur 2119 km², elle abrite une population estimée à 6 321 017 habitants selon le RGPH de 2021. La ville d'Abidjan est bordée au sud par l'océan Atlantique, à l'ouest par les départements de Dabou et Jacqueville, à l'est par ceux de Grand-Bassam et Alépé, et au nord par Sikensi et Agboville. Le climat de la région est de type équatorial de transition, caractérisé par quatre saisons distinctes : deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses, différenciées par le régime des précipitations (Tapsoba, 1995). La figure suivante présente le District autonome d'Abidjan :

La ville d'Abidjan a été retenue comme terrain d'étude pour plusieurs raisons stratégiques et scientifiques. Capitale économique et ville la plus peuplée de la Côte d'Ivoire avec plus de 6 millions d'habitants (INS, 2021), Abidjan constitue un espace urbain à forte densité humaine marqué par d'importantes disparités sociales et une grande diversité culturelle. Ce contexte favorise non seulement l'émergence de violences basées sur le genre (VBG), mais également la mise en place d'interventions par de nombreuses ONG actives dans les domaines de la santé, de la protection des droits humains et de l'autonomisation des femmes (Yao, 2022). La diversité socioculturelle de la ville, qui rassemble des populations issues de toutes les régions du pays et de la sous-région ouest-africaine, en fait un cadre représentatif des dynamiques nationales. Cette configuration permet ainsi d'analyser des formes variées de violences influencées par des croyances et traditions multiples (Kouadio, 2020). Par ailleurs, Abidjan demeure un épiscentre préoccupant en matière de VBG. Des enquêtes récentes indiquent des taux alarmants de violences physiques, psychologiques et sexuelles, particulièrement dans des communes telles qu'Abobo, Yopougon et Adjamé, où plus de 60 % des femmes sont concernées (INS & UNFPA, 2019). Ces violences sont renforcées par la précarité économique, la faible autonomie des femmes et des normes sociales tolérantes à l'égard de la violence domestique (Coulibaly et al., 2020).



Source : Notre enquête, 2024

Figure 1. La ville d'Abidjan

Tableau 1. Récapitulatif de la population et de l'échantillon d'étude

Catégories d'acteurs enquêtés	Effectifs
Des femmes victimes ou témoins de VBG	80
Des membres d'ONG spécialisées dans la protection des droits des femmes	20
Des travailleurs sociaux	10
Des leaders communautaires ou religieux	10
des responsables d'ONG	10
Des professionnels de la santé	5
Des juristes	5
Des agents de police	10
Total	150

Source :Notre enquête, 2024

Le terrain abidjanais offre ainsi un cadre propice à l'étude empirique des réponses des ONG face à ces défis. De plus, le fait que la ville ait déjà été explorée par plusieurs recherches scientifiques renforce sa pertinence comme espace d'analyse, notamment pour évaluer l'efficacité, les limites et les besoins des interventions humanitaires dans la lutte contre les VBG. L'enquête de terrain s'est déroulée sur une période de six (6) mois, allant de mai à octobre 2024, dans différents quartiers d'Abidjan (Yopougon, Abobo, Treichville, Koumassi et Cocody). Dans le cadre de cette étude sur les violences basées sur le genre (VBG) à Abidjan et le rôle des ONG humanitaires nationales, le champ social retenu regroupe plusieurs catégories d'acteurs directement ou indirectement impliqués dans cette problématique. Il s'agit principalement des femmes victimes de violences, des membres d'ONG spécialisées dans la protection des droits des femmes, des travailleurs sociaux, ainsi que des leaders communautaires ou religieux. À cela s'ajoutent des responsables d'ONG, des professionnels de la santé, des juristes et des agents de police, dont les contributions offrent une lecture institutionnelle et opérationnelle du phénomène. Cette approche multisectorielle vise à produire une analyse complète et systémique des réponses apportées à la lutte contre les VBG à Abidjan. Cette diversité d'acteurs permet de croiser les regards et d'obtenir une compréhension globale des réalités vécues, des perceptions sociales de la violence, ainsi que des dispositifs mis en place pour y faire face. La population cible principale est constituée de femmes vivant dans les communes populaires d'Abidjan telles que :Abobo, Yopougon, Koumassi, Port-Bouët et Treichville. Ces zones ont été choisies en raison de leur forte densité humaine, de leur précarité sociale et de leur exposition élevée aux violences, selon les données de l'INS et de l'UNFPA (2019). Les femmes de ces quartiers, souvent confrontées à la pauvreté, au faible accès à l'éducation et à la dépendance économique, sont les principales victimes et bénéficiaires des actions des ONG. Elles sont donc les mieux placées pour évaluer la réalité des violences subies et l'efficacité des dispositifs existants. Dans le cadre de cette étude, l'échantillonnage a été réalisé selon la méthode de convenance, aussi appelée échantillonnage accidentel. Ce choix méthodologique a permis d'interroger des personnes disponibles au moment de l'enquête dans des zones urbaines particulièrement exposées à ces violences. Les enquêtes ont ainsi été menées dans cinq communes clés : Abobo, Yopougon, Koumassi, Port-Bouët et Treichville, toutes caractérisées par une forte densité de population et un historique documenté de cas de violences signalés par des structures locales. La sélection des participants a été guidée par des critères d'inclusion précis : être résident depuis au moins un an dans la commune ciblée, être âgé d'au moins 18 ans, avoir une expérience directe ou indirecte des VBG (en tant que

victime, témoin ou acteur de prévention), et consentir librement à participer à l'étude. Les personnes ne remplissant pas ces conditions – notamment les individus sans lien avec la problématique, les mineurs sans autorisation parentale ou encore ceux refusant de répondre de manière libre et confidentielle – ont été exclues de l'échantillon. Cette démarche a permis de constituer un groupe diversifié de 150 répondants. L'échantillon ainsi constitué offre un aperçu représentatif des dynamiques locales liées aux VBG, tout en respectant les exigences de fiabilité et de pertinence pour ce type d'étude. Le tableau suivant présente le récapitulatif des participants:

La méthodologie de cette recherche repose sur une combinaison de techniques qualitatives visant à appréhender en profondeur la problématique des violences basées sur le genre (VBG) à Abidjan et le rôle des ONG humanitaires nationales. La recherche documentaire a d'abord permis de construire l'objet d'étude à travers l'analyse de sources théoriques et empiriques issues de bibliothèques spécialisées, de publications scientifiques, de rapports institutionnels, et de documents produits par des ONG locales. Elle a servi à établir un état des lieux des VBG en Côte d'Ivoire, à cerner les enjeux conceptuels et opérationnels de la protection des femmes, et à mieux comprendre les actions humanitaires dans ce domaine. Cette phase a jeté les bases de la revue de littérature, du cadre analytique, et de la stratégie méthodologique retenue. L'étude s'est ensuite appuyée sur deux méthodes d'enquête de terrain. D'une part, l'observation directe non participante, conduite sur six mois dans divers centres d'écoute et de prise en charge à Abidjan, a permis d'analyser les dynamiques d'accueil, les pratiques professionnelles des ONG et les interactions avec les victimes. Elle a offert une compréhension concrète et critique du fonctionnement des dispositifs de protection. D'autre part, les entretiens semi-directifs réalisés auprès d'acteurs clés (membres d'ONG, travailleurs sociaux, autorités locales, et survivantes de VBG) ont permis de recueillir des témoignages riches et nuancés sur les stratégies, les partenariats, les obstacles rencontrés et les impacts perçus des actions menées. Ces différentes approches croisées ont renforcé la profondeur de l'analyse, en articulant données théoriques, observations de terrain et paroles d'acteurs. Pour le volet quantitatif de cette étude, l'unique outil mobilisé a été le questionnaire, conçu dans le but de recueillir des données chiffrées sur la perception, la connaissance et l'expérience des populations en matière de violences basées sur le genre (VBG) à Abidjan. Ce questionnaire comportait essentiellement des questions fermées et à choix multiples, permettant d'assurer une standardisation des réponses et une analyse statistique rigoureuse. Il a été administré dans plusieurs communes d'Abidjan (Abobo, Yopougon, Koumassi, Port-Bouët et Treichville), selon une méthode d'échantillonnage accidentel, basée sur la disponibilité des répondants. Les thématiques abordées concernaient notamment le degré de sensibilisation aux VBG, les types de violences les plus fréquentes, les acteurs identifiés dans la lutte contre ces violences, ainsi que l'appréciation des actions des ONG humanitaires nationales. Ce recours au questionnaire a permis de quantifier les tendances, d'identifier des indicateurs clés, et d'objectiver certaines réalités observées sur le terrain.

Méthodes d'analyse et de traitement des données : Pour traiter les données recueillies dans les différents quartiers d'Abidjan, une analyse quantitative a été conduite à l'aide du logiciel SPSS. Cette démarche a permis de réaliser des traitements

statistiques descriptifs (fréquences, pourcentages, tableaux), afin de faire ressortir les tendances générales en matière de perception, de connaissances et d'attitudes face aux violences basées sur le genre. Ces données ont été mobilisées pour produire des graphiques et tableaux illustrant les dynamiques sociales liées à la problématique étudiée. En complément, une analyse qualitative a été menée à partir des entretiens semi-directifs, des observations de terrain et des documents collectés. Elle a consisté à classer, coder et interpréter les discours des acteurs (personnels d'ONG, survivantes, agents sociaux), afin de mieux cerner les logiques d'action, les perceptions sociales des violences, ainsi que les obstacles culturels, institutionnels ou financiers entravant la protection effective des victimes. Cette double lecture, à la fois statistique et interprétative, a ainsi permis de croiser les résultats, d'identifier les écarts entre les représentations et les pratiques, et de proposer des pistes d'action adaptées aux réalités du terrain.

RÉSULTATS

La présente section est consacrée à la présentation et à l'analyse des résultats issus de notre recherche de terrain. Elle met en lumière, dans un premier temps, les différentes manifestations des Violences Basées sur le Genre (VBG) telles qu'elles sont vécues et perçues par les enquêtés. Ensuite, elle s'intéresse aux ONG humanitaires nationales engagées dans la lutte contre ces violences, en identifiant leur typologie, leur fonctionnement, et leur champ d'action. L'accent est également mis sur les diverses actions concrètes menées par ces ONG pour assurer la protection des femmes contre les VBG. Par ailleurs, cette section examine les difficultés que rencontrent ces structures dans leurs interventions, puis les facteurs explicatifs de ces contraintes, tels que rapportés par les enquêtés. Enfin, les conséquences de ces obstacles sur l'efficacité des actions de protection sont analysées.

Manifestations des Violences Basées sur le Genre: Les manifestations des violences basées sur le genre se traduisent par une diversité de formes, de lieux et d'acteurs impliqués, révélant la complexité et l'ancrage social du phénomène. Dans cette section, il s'agira d'examiner successivement la typologie des violences, les lieux de perpétration ainsi que les auteurs présumés, afin de mieux cerner les dynamiques à l'œuvre dans les contextes de violences subies par les femmes. Cette approche croisée permettra de dégager une lecture globale et intégrée des différentes expressions des VBG.

Typologie des Violences Basées sur le Genre: Les VBG ne se limitent pas à l'agression physique : elles incluent aussi les violences psychologiques, sexuelles, économiques et institutionnelles. Ces différentes formes traduisent les inégalités de pouvoir entre les sexes, souvent naturalisées ou justifiées par des normes sociales et culturelles profondément enracinées. Les informations présentées ci-dessous ont été recueillies lors des entretiens menés auprès des responsables d'ONG nationales engagées dans la protection des femmes contre les VBG et des victimes de VBG. Elles sont synthétisées dans le tableau suivant :

L'analyse du tableau ci-dessus montre plusieurs formes de violences basées sur le genre (VBG), avec des fréquences variables selon leur perception ou leur expérience. La violence domestique arrive en tête avec 22 %, suivie du harcèlement

(notamment en milieu professionnel ou scolaire) avec 21 %, puis de la violence sexuelle avec 20 %.

Tableau 2. Typologie des VBG selon les enquêtés

		Effectifs	Pourcentage valide
Valide	Violences domestiques	33	22
	Violences sexuelles	30	20
	Harcèlement	32	21
	Mutilations génitales féminines	22	15
	Mariages forcés ou précoces	15	10
	Violences économiques	18	12
	Manquante Système manquant	0	0
	Total	150	100,0

Source : MAKAYE DAKO Zahui Ourigouhonon Pulchérie, 2024

Les mutilations génitales féminines représentent 15 %, les violences économiques (privation de ressources, dépendance, financière imposée) 12 %, tandis que les mariages forcés ou précoces ferment la liste avec 10 % également. Ces résultats révèlent une forte présence de violences exercées dans le cadre familial ou intime. Ils montrent aussi que, bien que les pratiques traditionnelles comme les mutilations ou les mariages précoces soient moins signalées, elles demeurent des composantes importantes des VBG.

Lieu de perpétration des Violences de Basées sur le Genre:

Les violences basées sur le genre (VBG) ne se produisent pas au hasard dans l'espace social. Elles trouvent un terrain favorable dans certains contextes spécifiques où les normes sociales, les rapports de pouvoir et l'impunité contribuent à leur perpétuation. Il est donc essentiel d'identifier les principaux lieux où ces violences sont commises. Les données du tableau suivant permettent de mettre en lumière les espaces à haut risque de VBG. Le tableau révèle que la famille constitue le principal lieu de perpétration des violences basées sur le genre, avec un taux alarmant de 63 %. Ce chiffre témoigne de la prévalence des violences domestiques, souvent dissimulées au sein de l'espace privé, ce qui complique leur signalement et la prise en charge des victimes. Cette situation souligne le rôle central que doivent jouer les interventions communautaires et les services sociaux pour briser le silence entourant les violences intrafamiliales. La rue arrive en seconde position avec 27 %, illustrant l'insécurité persistante dans les espaces publics, en particulier pour les femmes et les filles exposées au harcèlement, aux agressions physiques et sexuelles. Ce chiffre attire l'attention sur la nécessité de renforcer les politiques de sécurité urbaine, l'éclairage public, les patrouilles policières et les campagnes de sensibilisation citoyenne. Enfin, le lieu de travail représente 10 % des cas de VBG, ce qui reste préoccupant. Ce chiffre révèle l'existence d'un environnement professionnel parfois hostile, marqué par des formes subtiles ou explicites de harcèlement sexuel ou d'abus de pouvoir.

Tableau 3. Lieu de perpétration des VBG selon les enquêtés

		Effectifs	Pourcentage valide
Valide	Famille	95	63
	Rue	40	27
	Lieu de travail	15	10
	Manquante Système manquant	0	0
	Total	150	100,0

Source : MAKAYE DAKO Zahui Ourigouhonon Pulchérie, 2024

Auteurs présumés des Violences de Basées sur le Genre :

L'identification des auteurs présumés des Violences Basées sur le Genre (VBG) permet de mieux comprendre les dynamiques

sociales, relationnelles et structurelles qui sous-tendent ces violences. Contrairement à une perception souvent centrée sur des agresseurs inconnus, les résultats de notre enquête révèlent une forte implication de personnes appartenant à l’environnement proche de la victime. Ces données sont consignées dans le tableau ci-dessous:

Tableau 4. Auteurs présumés des VBG selon les enquêtes

		Effectifs	Pourcentage valide
Valide	Partenaire intime	33	22
	Membre de famille	37	25
	Autorités	26	17
	Membre de la communauté	33	22
	Parfait inconnu	21	14
	ManquanteSystème manquant	0	0
	Total	150	100,0

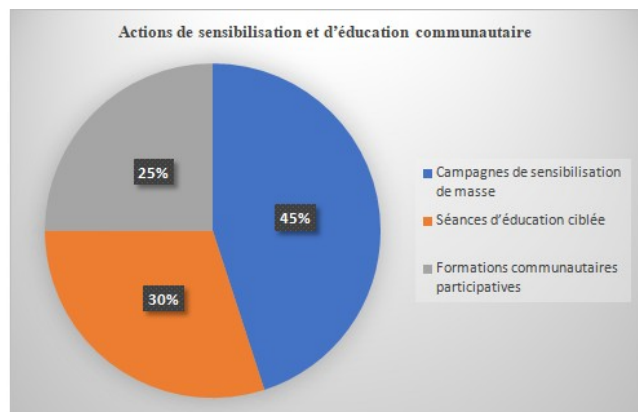
Source :MAKAYE DAKO Zahui Ourigouhonon Pulchérie, 2024

Le tableau révèle que les membres de la famille sont les auteurs présumés les plus fréquemment cités, avec 25 % des cas. Ce pourcentage confirme la tendance de violences perpétrées dans le cercle familial, souvent sous couvert de silence et de tabous. Les partenaires intimes représentent 22 % des cas, soulignant la prévalence des violences conjugales ou dans les relations amoureuses, où l’emprise émotionnelle et économique rend la dénonciation difficile. Les membres de la communauté (voisins, amis, collègues) sont aussi fortement représentés avec 22 %, ce qui montre que les violences peuvent être exercées dans des contextes de proximité sociale élargie, hors du cadre strictement familial. Les autorités (enseignants, policiers, figures d’autorité religieuses ou administratives) comptent pour 17 %, un chiffrequi met en lumière les abus de pouvoir dans des relations hiérarchiques et institutionnelles. Enfin, les agresseurs inconnus ne représentent que 14 % des cas, ce qui bat en brèche l’idée selon laquelle les violences sont majoritairement le fait d’étrangers. Après avoir mis en lumière les différentes manifestations des violences basées sur le genre, il convient désormais de s’intéresser aux réponses apportées face à ce phénomène. Ainsi, la section suivante porte sur les actions menées par les ONG humanitaires nationales pour la protection des femmes contre les VBG.

ONG Humanitaires Nationales impliquées dans la protection de la femme contre les VBG: Les ONG suivantes : ODAFEM, GFM3, ONEF, RIDDEF, LIDHO, ASAPSU, SOS Violences Sexuelles et la Fondation Djigui La Grande Espéranceont été choisies pour l’étude sur la protection de la femme contre les violences basées sur le genre à Abidjan. Ce choix met en évidence leur complémentarité, leur ancrage local et leur engagement spécifique dans la lutte contre les VBG, ainsi que leur capacité à répondre aux besoins des femmes dans des contextes variés et complexes. Ainsi, ces ONG ont été sélectionnées pour leur ancrage dans le tissu local d’Abidjan. Par exemple, ODAFEM et ONEF, grâce à leur implantation depuis plusieurs années dans les quartiers populaires et urbains, disposent d’un solide réseau de relais communautaires qui leur permet de pénétrer des zones où la visibilité des violences reste encore faible. Elles opèrent dans un contexte marqué par des inégalités socio-économiques et un manque de dispositifs étatiques efficaces, et leur présence facilite le contact direct avec les bénéficiaires, qu’il s’agisse de formations pour l’autonomisation économique ou d’actions de sensibilisation contre les VBG. D’autre part, des structures telles que GFM3 et RIDDEF apportent une dimension analytique et documentaire essentielle. Ces ONG se

distinguent par leur capacité à mener des recherches approfondies et à élaborer des rapports qualitatifs sur les pratiques sociales et les dynamiques de genre. Elles contribuent ainsi à une meilleure compréhension du phénomène au niveau local en contextualisant les violences dans des rapports sociaux, familiaux et culturels. Leur approche intègre également le plaidoyer pour une révision des normes sociales et juridiques, permettant d’étayer la réflexion sur des pistes de changement et d’amélioration des dispositifs de protection.Ensuite, la spécificité du secteur de la santé et de la prise en charge des victimes est incarnée par ASAPSU et SOS Violences Sexuelles. Ces ONG sont orientées vers le soin direct des femmes victimes de violences : l’assistance médicale post-exposition, le soutien psychologique et l’accompagnement juridique sont des dimensions mises en œuvre de manière opérationnelle sur le terrain. Leur capacité à offrir une prise en charge intégrée en partenariat avec les structures sanitaires locales est un atout majeur dans un contexte où la coordination des services d’urgence fait souvent défaut. Enfin, la dimension de plaidoyer et d’autonomisation est particulièrement illustrée par la Ligue Ivoirienne des Droits de l’Homme et la Fondation Djigui La Grande Espérance. Ces deux structures se distinguent par leur engagement dans la défense des droits humains et la promotion de politiques publiques renforçant la protection des femmes. Elles travaillent étroitement avec les institutions étatiques, organisent des campagnes de sensibilisation à grande échelle, et mettent en place des dispositifs novateurs tels que des plateformes digitales d’alerte et des regroupements de femmes pour la réinsertion socio-économique. Leur rôle est déterminant pour transformer le cadre institutionnel et social dans lequel évoluent les femmes. En somme, le choix de ces ONG s’appuie sur leur complémentarité : certaines se concentrent sur la prise en charge directe et opérationnelle (santé, aide juridique, soutien psychosocial), d’autres sur l’analyse et le plaidoyer, tandis que d’autres encore misent sur l’autonomisation et la mobilisation communautaire. Ensemble, elles constituent un écosystème d’intervention multidimensionnel, capable d’aborder la problématique des VBG sous tous ses angles. Leur engagement, leur expérience et leur ancrage dans la réalité d’Abidjan font d’elles des acteurs essentiels pour la protection des femmes et pour l’amélioration des dispositifs d’intervention face aux violences basées sur le genre. Ces ONG représentent ainsi des leviers stratégiques dans le combat contre les VBG. Leur diversité permet de répondre à des besoins variés et de couvrir un spectre étendu d’actions – de la prévention à la prise en charge, en passant par le plaidoyer et l’autonomisation. Pour cette raison, elles ont été retenues pour l’étude, car elles illustrent à la fois les atouts et les défis du système de protection des femmes dans un contexte urbain marqué par d’importantes inégalités et crises sociales.

Actions des ONG humanitaires nationales pour la protection de la femme contre les VBG: Dans le cadre de la lutte contre les violences basées sur le genre, les ONG humanitaires nationales jouent un rôle essentiel en déployant une diversité d’interventions auprès des communautés. Cette section présente les principales actions mises en œuvre, allant de la sensibilisation et l’éducation communautaire à la prévention, en passant par la prise en charge des victimes, le plaidoyer politique, ainsi que le suivi et la documentation des cas. Ces initiatives visent à renforcer la protection des femmes tout en agissant sur les causes structurelles des VBG.



Source: MAKAYE DAKO Zahui Ourigouhonon Pulchérie, 2024

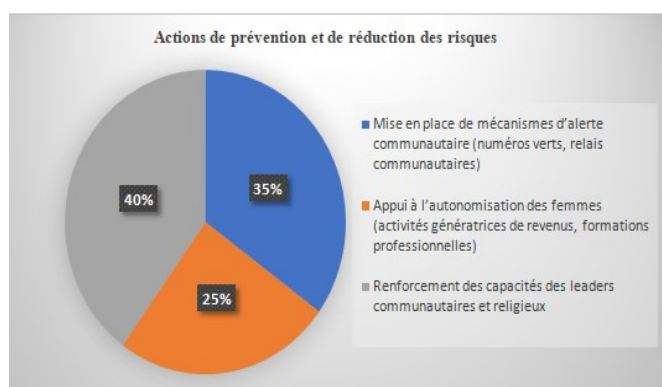
Figure 2. Actions de sensibilisation et d'éducation communautaire

Actions de sensibilisation et d'éducation communautaire :

Les données recueillies auprès des enquêtés concernant les actions de sensibilisation et d'éducation communautaire menées par les ONG humanitaires nationales sont présentées dans le graphique suivant :

Les données recueillies auprès des enquêtés concernant les actions de sensibilisation et d'éducation communautaire menées par les ONG humanitaires nationales sont présentées dans le graphique suivant. Ce dernier met en évidence trois formes principales d'intervention : 45 % des enquêtés mentionnent les campagnes de sensibilisation de masse, 30 % évoquent les séances d'éducation ciblées, et 25 % parlent des formations communautaires participatives. Ces résultats montrent que les campagnes de masse restent le moyen le plus visible et accessible pour atteindre un large public, notamment à travers les médias, les événements communautaires et les mobilisations sociales. Toutefois, la présence significative des séances d'éducation ciblées et des formations participatives souligne un effort des ONG pour adapter leur message à des groupes spécifiques et renforcer l'appropriation locale des enjeux liés aux VBG. Cette diversité d'approches traduit une volonté d'agir à la fois sur la conscience collective et sur le changement de comportements individuels, ce qui constitue une dynamique essentielle dans la transformation durable des mentalités au sein des communautés.

Actions de prévention et de réduction des risques: Les données recueillies auprès des enquêtés concernant les actions de prévention et de réduction des risques menées par les ONG humanitaires nationales sont consignées dans le graphique ci-dessous :

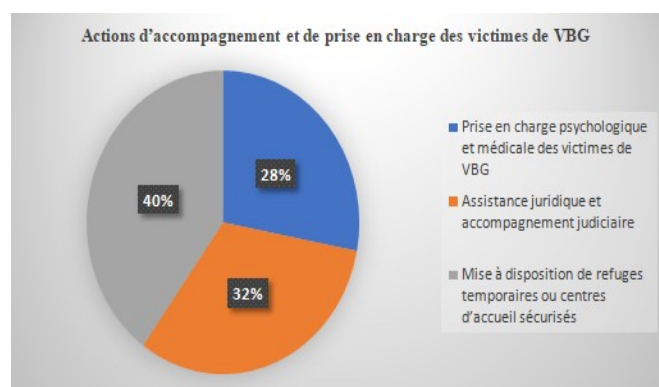


Source : MAKAYE DAKO Zahui Ourigouhonon Pulchérie, 2024

Figure 3. Actions de prévention et de réduction des risques

Ce graphique met en évidence trois types principaux d'interventions : 40 % des enquêtés évoquent le renforcement des capacités des leaders communautaires et religieux ; 35 % attestent de la mise en place de mécanismes d'alerte communautaire (numéros verts, relais communautaires), tandis que 25 % soulignent l'existence d'appuis à l'autonomisation des femmes (activités génératrices de revenus, formations professionnelles). Ces résultats montrent que les ONG accordent une attention particulière à la mobilisation des acteurs de proximité, notamment les leaders communautaires et religieux, considérés comme des relais d'influence capables de promouvoir des normes sociales positives et de prévenir les VBG à la racine. La mise en place de systèmes d'alerte communautaire témoigne également d'une volonté de renforcer la réactivité face aux situations de risque, en facilitant le signalement et la prise en charge rapide des cas. Enfin, l'appui à l'autonomisation des femmes, bien que moins mentionné, constitue une stratégie essentielle à long terme pour réduire la vulnérabilité économique, souvent à l'origine de l'exposition aux violences. Ces différentes actions montrent que les ONG développent une approche préventive multidimensionnelle, combinant sensibilisation, vigilance communautaire et autonomisation, en vue de freiner durablement le cycle des violences basées sur le genre.

Actions d'accompagnement et de prise en charge des victimes de VBG: Les données recueillies auprès des enquêtés concernant les actions d'accompagnement et de prise en charge des victimes de violences basées sur le genre (VBG) sont représentées dans le graphique ci-dessous :



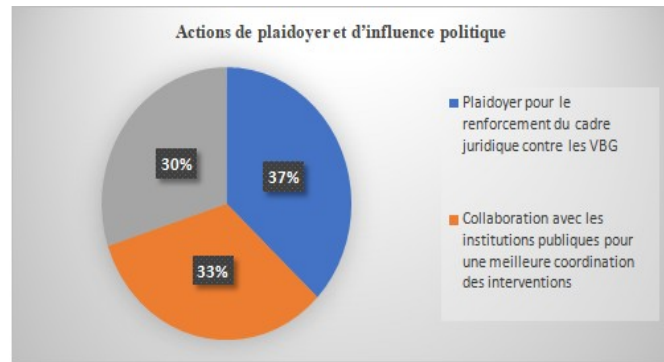
Source: MAKAYE DAKO Zahui Ourigouhonon Pulchérie, 2024

Figure 4. Actions d'accompagnement et de prise en charge des victimes de VBG

Selon ces données, trois formes majeures d'intervention ressortent : 40 % des enquêtés attestent de la mise à disposition de refuges temporaires ou de centres d'accueil sécurisés, 32 % mentionnent une assistance juridique et un accompagnement judiciaire, et 28 % évoquent la prise en charge psychologique et médicale des victimes. Ces résultats traduisent une forte implication des ONG humanitaires nationales dans la réponse directe aux besoins des victimes. La prédominance des centres d'accueil montre que les ONG s'emploient à offrir un espace sécurisé pour les femmes en situation de détresse, afin de les protéger contre les récidives ou représailles. L'accompagnement judiciaire et juridique, quant à lui, constitue un levier essentiel pour garantir l'accès à la justice, encourager les dépôts de plainte et lutter contre l'impunité des agresseurs. Enfin, l'appui psychologique et médical illustre une prise en compte de la dimension holistique du traumatisme subi, nécessaire pour favoriser une véritable reconstruction des

victimes. Ces différentes formes de soutien confirment que les ONG ne se limitent pas à la prévention, mais développent également une offre d'accompagnement intégrée et adaptée aux réalités du terrain.

Actions de plaidoyer et d'influence politique: Les données recueillies auprès des enquêtés concernant les actions de plaidoyer et d'influence politique menées par les ONG humanitaires nationales dans la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) sont résumées dans le graphique ci-dessous:



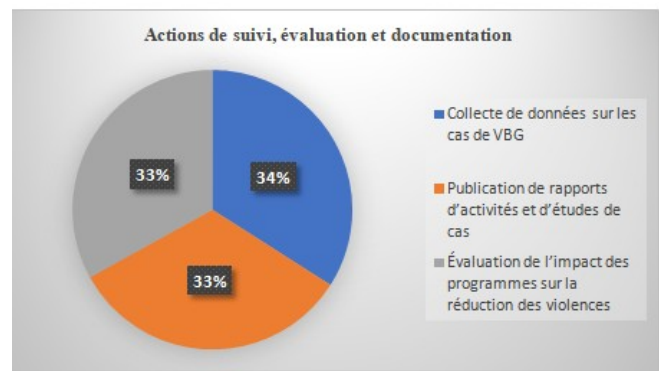
Source: MAKAYE DAKO ZahuiOurigouhonon Pulchérie, 2024

Figure 5. Actions de plaidoyer et d'influence politique

Selon ces données, trois formes principales d'interventions ont été identifiées : 37 % des enquêtés attestent de l'existence d'un plaidoyer pour le renforcement du cadre juridique contre les VBG, 33 % évoquent une collaboration avec les institutions publiques pour améliorer la coordination des actions, et 30 % mentionnent la participation des ONG aux plateformes de gouvernance sur les droits des femmes. Ces résultats révèlent un engagement stratégique des ONG dans le champ politique et institutionnel afin de faire évoluer les lois et politiques publiques en faveur de la protection des femmes. Le plaidoyer pour un cadre juridique renforcé témoigne de leur volonté de contribuer à l'élaboration de normes plus protectrices et à la répression effective des auteurs de VBG. La collaboration avec les institutions publiques, quant à elle, traduit une démarche d'intégration des ONG dans les dynamiques de coordination nationale, essentielle pour éviter les doublons et maximiser l'impact des interventions. Enfin, la participation aux plateformes de gouvernance montre que les ONG cherchent à influencer les décisions au plus haut niveau, en portant la voix des femmes et des victimes dans les instances décisionnelles. Ces différentes actions confirment le rôle d'acteurs de plaidoyer que jouent les ONG dans la transformation des cadres structurels et politiques liés aux violences basées sur le genre.

Actions de suivi, évaluation et documentation : Les données recueillies sur les actions de suivi, évaluation et documentation menées par les ONG humanitaires nationales dans le cadre de la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) sont illustrées dans le graphique ci-dessous :

Selon les données de ce graphique, trois types d'interventions majeures ont été identifiés par les enquêtés : 34 % affirment l'existence d'une collecte de données sur les cas de VBG, 33 % attestent de la publication de rapports d'activités et d'études de cas, et 33 % évoquent la réalisation d'évaluations de l'impact des programmes sur la réduction des VBG. Cette répartition relativement équilibrée témoigne d'une approche



Source : MAKAYE DAKO ZahuiOurigouhonon Pulchérie, 2024

Figure 6. Actions de suivi, évaluation et documentation

structurée et rigoureuse de la part des ONG en matière de gestion de l'information et de redevabilité. La collecte des données constitue un pilier fondamental pour suivre l'évolution des cas, identifier les zones à risque, et orienter les actions futures. La publication de rapports et d'études permet quant à elle de rendre compte des interventions, de partager les bonnes pratiques et de nourrir le plaidoyer par des faits concrets. Enfin, l'évaluation de l'impact des programmes reflète une volonté d'amélioration continue, en mesurant l'efficacité réelle des actions menées sur le terrain. Ces éléments montrent que les ONG ne se contentent pas d'agir, mais veillent également à documenter, évaluer et ajuster leurs stratégies, ce qui renforce la crédibilité et la durabilité de leur engagement dans la lutte contre les violences basées sur le genre.

Après avoir présenté les principales actions mises en œuvre par les ONG humanitaires nationales pour la protection des femmes contre les violences basées sur le genre, il est désormais important de s'intéresser aux difficultés rencontrées dans le cadre de ces interventions. Cette section mettra en lumière les obstacles structurels, institutionnels et communautaires qui freinent l'efficacité et la portée des actions déployées sur le terrain.

Difficultés rencontrées dans les interventions des ONG humanitaires nationales pour la protection de la femme contre les VBG: Dans le cadre de la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), les ONG humanitaires nationales sont confrontées à plusieurs défis qui entravent la pleine efficacité de leurs interventions. Ces difficultés se manifestent à divers niveaux et ont été regroupées en trois catégories : celles rapportées par les victimes de VBG, celles évoquées par les acteurs intervenant au sein des ONG, et celles observées directement sur le terrain. L'analyse de ces différentes sources permet de mieux comprendre les limites opérationnelles et structurelles auxquelles font face les dispositifs de protection et d'accompagnement.

Difficultés rencontrées dans les interventions des ONG humanitaires nationales rapportées par les victimes des VBG : Pour montrer l'existence des difficultés rencontrées par les ONG Humanité Nationale dans la protection des femmes contre les violences basées sur le genre (VBG), il est important de s'appuyer sur des éléments et témoignages concrets provenant à la fois des victimes. Les témoignages des victimes constituent une source essentielle pour comprendre les obstacles auxquels elles sont confrontées et les limites des interventions des ONG. Les éléments clés à prendre en compte

pour établir cette existence de difficultés sont présentés par la figure ci-dessous :



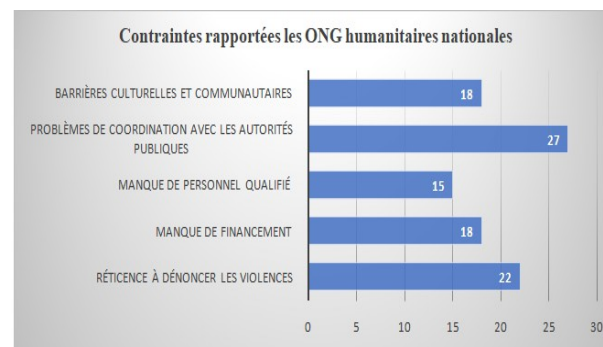
Source: MAKAYE DAKO Zahui Ourigouhonon Pulchérie, 2024

Figure 7. Contraintes rapportées par les victimes ou témoins de VBG

Les données recueillies auprès des victimes ou témoins de violences basées sur le genre révèlent une série de contraintes majeures qui limitent l'efficacité des interventions des ONG. Selon les résultats, 23 % des personnes interrogées ont souligné les difficultés d'accès aux services de protection et d'accompagnement, ce qui constitue la contrainte la plus citée. 17 % ont évoqué le manque de confiance dans les programmes d'intervention, tandis qu'un même pourcentage a mis en évidence l'insuffisance de la prise en charge psychologique et médicale. Par ailleurs, 16 % ont dénoncé les délais et le manque d'efficacité du système judiciaire, 14 % perçoivent les mécanismes de soutien comme inefficaces, et 13 % estiment que les interventions sont limitées et inégalement réparties. Ces chiffres témoignent d'un déficit global dans la réponse institutionnelle et communautaire aux violences subies. Les verbatims suivants de nos enquêtes attestent cette analyse : « J'ai dû me débrouiller seule, car je ne savais même pas où aller. On nous parle des ONG, mais on ne les voit jamais dans notre quartier. » (Femme, 27 ans, victime de violence conjugale). « Même quand on porte plainte, rien ne se passe. La justice traîne, et au final, on abandonne. Alors à quoi bon parler ? » (Jeune fille, 19 ans, victime de harcèlement sexuel). Ces témoignages soulignent deux constats majeurs. D'une part, l'accès aux services essentiels (justice, soins, accompagnement) reste inégal, voire inexistant dans certaines localités, notamment rurales, ce qui empêche les victimes de bénéficier d'un soutien approprié. D'autre part, il existe une crise de confiance envers les structures d'intervention, souvent perçues comme éloignées des réalités vécues ou peu réactives face à l'urgence des situations. Ces contraintes ont des implications profondes : elles freinent le recours des victimes aux services existants, renforcent le silence et l'impunité, et réduisent considérablement la portée des efforts des ONG. Il apparaît donc nécessaire de renforcer la proximité, la réactivité et l'équité des dispositifs de protection, tout en travaillant sur la sensibilisation pour restaurer la confiance des populations dans les mécanismes d'aide. En somme, ces limites appellent à une réflexion stratégique sur la territorialisation des interventions, l'implication des communautés locales, et l'amélioration de la coordination intersectorielle entre ONG et services publics.

Difficultés rencontrées dans les interventions des ONG humanitaires nationales rapportées par les acteurs de ces ONG : Si l'analyse des témoignages des victimes a permis de saisir les effets perçus des interventions humanitaires, il est tout aussi essentiel de recueillir la parole des acteurs des ONG eux-

mêmes. En tant qu'intervenants de première ligne, ces professionnels disposent d'un regard interne sur les dynamiques organisationnelles, les contraintes structurelles, les insuffisances de moyens, ainsi que les blocages institutionnels qui freinent l'efficacité de leurs actions. Leurs témoignages offrent une compréhension plus technique et stratégique des difficultés, tout en mettant en lumière les écarts entre les intentions programmatiques et la réalité du terrain. Ainsi, leur contribution est fondamentale pour établir un diagnostic complet et objectif des limites actuelles de l'intervention humanitaire dans la protection de la femme contre les Violences Basées sur le Genre à Abidjan. Les éléments clés à prendre en compte pour établir cette existence de difficultés sont présentés par la figure ci-dessous :



Source: MAKAYE DAKO Zahui Ourigouhonon Pulchérie, 2024

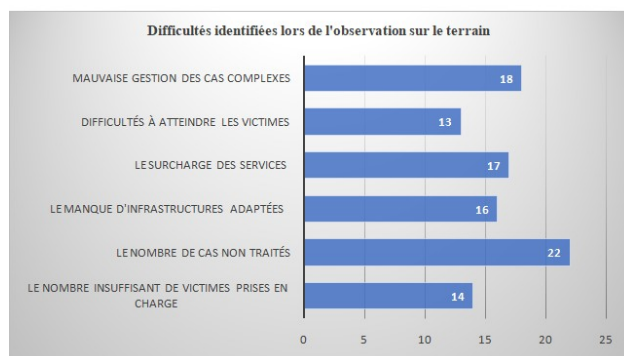
Figure 8. Contraintes rapportées par les ONG humanitaires Nationales

Les contraintes rencontrées par les ONG humanitaires nationales dans la mise en œuvre de leurs actions pour la protection des femmes contre les violences basées sur le genre sont multiples et profondément enracinées dans les dynamiques sociopolitiques et culturelles locales. Selon les données issues de notre enquête, 27 % des ONG interrogées évoquent des problèmes de coordination avec les autorités publiques, ce qui représente le défi le plus cité. 22 % soulignent la réticence des victimes à dénoncer les violences, ce qui freine leur capacité d'intervention. Par ailleurs, 18 % dénoncent les barrières culturelles et communautaires qui légitiment ou minimisent les actes de violence. Un autre 18 % mentionne le manque de financement, rendant difficile la pérennisation des actions, tandis que 15 % relèvent le manque de personnel qualifié, freinant la qualité de la prise en charge. Les verbatims suivants, issus de nos enquêtes de terrain, illustrent ces défis : « Parfois, même les chefs locaux nous demandent de ne pas "trop fouiller" dans certaines affaires de violences, car cela risque de troubler la communauté. » (Responsable ONG locale). « On veut aider, mais avec peu de moyens et une équipe réduite, c'est difficile d'intervenir efficacement partout. » (Coordonnatrice d'un programme d'assistance aux victimes). Ces témoignages révèlent l'ampleur des obstacles structurels et culturels auxquels sont confrontées les ONG. D'une part, les difficultés de collaboration avec les institutions publiques traduisent un manque de volonté politique ou une absence de protocoles clairs de partenariat, qui freinent la coordination interinstitutionnelle. D'autre part, les barrières socioculturelles – telles que les normes patriarcales, les tabous autour des violences sexuelles ou le poids de l'honneur familial – rendent certaines communautés résistantes aux actions extérieures, voire hostiles à l'implication des ONG. Par ailleurs, l'insuffisance de ressources humaines qualifiées et le déficit de

financement limitent la capacité opérationnelle des ONG à mener des campagnes durables et de qualité, en particulier dans les zones reculées. Enfin, la réticence des victimes à témoigner est une conséquence directe du climat d'impunité, de peur de représailles et du manque de confiance dans les structures existantes. Ces contraintes ont des implications majeures : elles réduisent la portée et l'impact des interventions, freinent la mobilisation communautaire, et peuvent même contribuer au renforcement du silence et de l'isolement des victimes. Il devient donc impératif de promouvoir une meilleure intégration des ONG dans les politiques publiques locales, de renforcer la formation des équipes de terrain, de soutenir financièrement les initiatives communautaires, et surtout, de travailler en profondeur sur la transformation des mentalités à travers une approche participative et culturellement sensible.

Difficultés identifiées lors de l'observation de terrain:

Dans le cadre de cette recherche, l'observation directe a été mobilisée comme méthode complémentaire aux entretiens afin de renforcer la validité des données recueillies. Grâce à un guide d'observation structuré, nous avons pu repérer sur le terrain un certain nombre de difficultés concrètes auxquelles sont confrontées les ONG humanitaires nationales dans la mise en œuvre de leurs activités pour la protection de la femme contre les violences basées sur le genre (VBG). Cette technique d'observation a permis de constater, sans médiation discursive, des éléments souvent non révélés ou sous-estimés par les acteurs eux-mêmes, en raison de biais de perception, de réserve ou de normalisation des contraintes. Elle offre ainsi une lecture plus fine de la réalité des interventions humanitaires, en révélant des obstacles logistiques, organisationnels et structurels. Les données recueillies à travers cette démarche sont présentées par le graphique suivant:



Source: MAKAYE DAKO ZahuiOurigouhonon Pulchérie, 2024

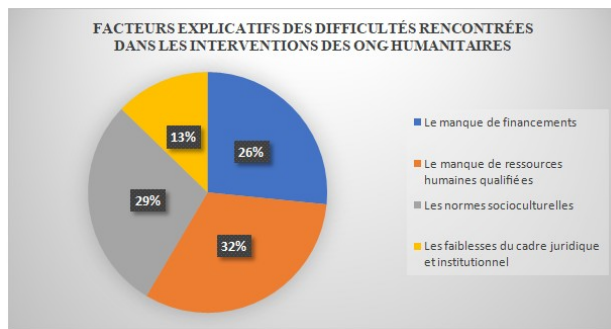
Figure 9. Difficultés identifiées lors de l'observation sur le terrain

Au-delà des témoignages recueillis auprès des victimes et des déclarations des ONG humanitaires, l'observation directe menée sur le terrain a mis en lumière un ensemble de dysfonctionnements majeurs qui compromettent l'efficacité des interventions contre les violences basées sur le genre. En effet, dans 22 % des cas observés, nous avons constaté que de nombreuses situations de violences signalées n'ont pas été prises en charge. Ce taux élevé de cas non traités révèle une importante inadéquation entre les besoins des victimes et la capacité de réponse des dispositifs mis en place. Cette situation engendre un sentiment d'abandon chez certaines survivantes et nuit considérablement à la crédibilité des programmes d'intervention. Par ailleurs, 18 % des cas relevés font état d'une mauvaise gestion des situations complexes, notamment

celles qui exigent une coordination interdisciplinaire ou un accompagnement prolongé. Cette réalité traduit le manque de protocoles clairs et d'une expertise spécialisée pour traiter les cas délicats ou multidimensionnels. À cela s'ajoute la surcharge des services observée dans 17 % des structures visitées. Dans ces contextes, les équipes d'intervention, souvent en sous-effectif, peinent à répondre à la demande croissante, ce qui affecte directement la qualité de la prise en charge, les délais de réponse, et l'attention individuelle accordée à chaque victime. Le manque d'infrastructures adaptées constitue également un défi majeur, comme en témoigne 16 % des cas recensés. Dans certaines zones, les centres d'accueil et les espaces d'écoute ne garantissent ni la confidentialité, ni un environnement sécurisant pour les femmes victimes. Les locaux sont parfois exigus, mal équipés ou inaccessibles, compromettant ainsi la qualité de l'intervention. Cette insuffisance structurelle s'ajoute à une autre difficulté importante : dans 14 % des cas, seules quelques victimes bénéficient effectivement des services d'accompagnement disponibles. Cela signifie que même lorsque des dispositifs existent, leur accessibilité ou leur efficacité reste limitée, ce qui réduit la portée réelle des actions menées. Enfin, 13 % des observations mettent en évidence les difficultés à atteindre certaines victimes, notamment celles vivant dans des zones reculées ou soumises à des normes sociales contraignantes. Le manque de relais communautaires, l'absence de moyens logistiques et la faiblesse des campagnes de communication rendent l'identification et la prise en charge de ces femmes encore plus complexes. Ces observations soulignent que malgré les efforts déployés par les ONG humanitaires nationales, les interventions sur le terrain demeurent fortement limitées par des contraintes structurelles, humaines et logistiques. Il devient donc impératif de renforcer les capacités des structures existantes, tant en ressources humaines qu'en infrastructures, afin d'améliorer la gestion des cas et d'élargir la couverture géographique des services. La professionnalisation des équipes, la mise en place de stratégies de proximité et la mobilisation de financements durables apparaissent comme des conditions essentielles pour garantir une réponse efficace et équitable aux violences basées sur le genre. Une telle dynamique d'amélioration permettrait de restaurer la confiance des populations dans les dispositifs d'aide et de protection, tout en consolidant l'impact des actions sur le long terme. À la lumière des différentes contraintes relevées tant par les victimes que par les acteurs humanitaires et à travers l'observation de terrain, il devient essentiel d'en comprendre les causes profondes. L'analyse des facteurs explicatifs permettra de mieux cerner les origines de ces difficultés. C'est dans cette perspective que s'inscrit la section suivante.

Facteurs explicatifs des contraintes rencontrées dans les interventions des ONG humanitaires Nationales:

L'analyse des facteurs sous-jacents qui expliquent les contraintes rencontrées dans les interventions des ONG humanitaires Nationales vise à comprendre les dynamiques structurelles, institutionnelles, socioculturelles et financières qui entravent l'efficacité des actions humanitaires sur le terrain. En identifiant ces facteurs explicatifs, il devient possible de mieux cerner les leviers d'amélioration des interventions et d'orienter les stratégies futures. Les données recueillies à cet effet proviennent principalement des enquêtes menées auprès des acteurs humanitaires interrogés. Elles ont été analysées et synthétisées dans le graphique suivant, qui présente la répartition des principaux facteurs évoqués par les répondants.



Source : MAKAYE DAKO Zahui Ourigouhonon Pulchérie, 2024

Figure 10. Facteurs explicatifs des difficultés rencontrées dans les interventions des ONG

Les facteurs explicatifs des difficultés rencontrées dans les interventions des ONG humanitaires en matière de protection de la femme contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) ont été identifiés à travers les réponses des enquêtés. Il ressort de l'analyse que 26% des personnes interrogées attribuent ces difficultés au manque de financement. Ce constat met en lumière la précarité des ressources économiques qui entrave la pérennité et l'efficacité des programmes. Le financement insuffisant réduit la capacité des ONG à recruter du personnel qualifié, à mener des actions à grande échelle et à assurer un accompagnement durable des victimes. Il en résulte une dépendance accrue aux partenaires extérieurs et une fragilité dans la mise en œuvre des projets. Par ailleurs, 32% des enquêtés considèrent que les difficultés sont liées au manque de ressources humaines qualifiées. Ce déficit de compétences spécifiques dans les domaines psychosocial, juridique ou médical limite la qualité de la prise en charge des victimes. Il entrave également la conception de stratégies adaptées aux contextes locaux et freine l'efficacité des actions de prévention, de sensibilisation ou de plaidoyer. Cela démontre la nécessité d'investir davantage dans la formation continue des intervenants, ainsi que dans le recrutement de profils professionnels diversifiés.

Un autre facteur important identifié est celui des normes socio-culturelles, évoqué par 29% des enquêtés. Ces normes, souvent fondées sur des traditions patriarcales, justifient ou minimisent les violences à l'égard des femmes. Elles constituent un frein à la dénonciation des cas de VBG, renforcent le silence des victimes, et favorisent parfois l'impunité des auteurs. Les interventions des ONG se heurtent ainsi à des résistances communautaires qui limitent leur portée. Cela souligne la nécessité d'intégrer des approches culturelles sensibles dans les campagnes de sensibilisation afin de transformer durablement les mentalités. Enfin, 13% des enquêtés attribuent les difficultés à la faiblesse du cadre juridique et institutionnel. L'inadéquation des lois, leur application inconstante ou l'absence de mécanismes de protection efficaces compromettent la lutte contre les VBG. Cette situation fragilise le travail des ONG, qui ne peuvent agir de manière efficace sans un soutien institutionnel solide. Il en découle un appel à renforcer les réformes juridiques et à améliorer la coordination entre les structures publiques et les organisations de la société civile pour un meilleur impact des interventions. Ainsi, l'ensemble de ces facteurs révèle l'interdépendance entre les moyens matériels, humains, socioculturels et institutionnels dans la réussite des actions humanitaires. Une stratégie intégrée, prenant en compte ces différents éléments, s'impose comme une condition essentielle à l'efficacité de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Manque de financements: Le premier facteur explicatif des difficultés rencontrées par les ONG humanitaires nationales dans leurs interventions pour la protection des femmes contre les violences basées sur le genre (VBG) est le manque de financement. Cette contrainte financière se manifeste par l'incapacité des ONG à assurer la continuité de leurs activités sur le long terme, à recruter du personnel qualifié, à couvrir l'ensemble du territoire national ou encore à répondre de manière complète aux besoins des victimes. Elle s'explique notamment par la dépendance excessive à l'égard des financements extérieurs, souvent ponctuels et orientés par les priorités des bailleurs. De plus, les subventions locales sont rares ou insuffisantes, et les mécanismes de financement étatiques pour les actions sociales demeurent faibles ou inexistants. Ce manque de financement impacte directement la portée et la qualité des interventions. Les ONG sont souvent contraintes de réduire la fréquence des campagnes de sensibilisation, de limiter l'accompagnement des victimes dans le temps, ou de fermer certains centres d'écoute ou d'accueil. Par ailleurs, l'insécurité financière affecte la motivation et la stabilité du personnel, ce qui affaiblit encore davantage la capacité opérationnelle des structures. Deux verbatims recueillis auprès des acteurs des ONG témoignent de cette réalité : « Nous avons dû suspendre nos activités dans trois localités rurales faute de moyens. Les cas de VBG y sont pourtant récurrents, mais sans appui financier, nous ne pouvons ni envoyer une équipe, ni assurer un suivi. Chaque mois, nous devons faire des choix douloureux : nourrir les victimes dans le centre ou leur payer une assistance juridique ». « Les bailleurs nous demandent toujours plus de résultats, mais nous n'avons pas les moyens de recruter des psychologues à temps plein, ni même d'assurer le transport des survivantes vers les structures de soins. On improvise, on fait ce qu'on peut avec ce qu'on a, mais parfois on sent qu'on abandonne des femmes en route... et cela nous ronge. ». Ces témoignages illustrent non seulement la gravité du manque de financement, mais aussi la charge morale qui pèse sur les acteurs de terrain. Les implications sont profondes : tant que les ONG ne bénéficient pas de ressources financières stables et adaptées, leurs actions resteront limitées, fragmentées et inégalement réparties. Il devient alors urgent d'élaborer des mécanismes de financement durables, notamment en favorisant les partenariats public-privé, l'implication des collectivités locales, et en plaidant pour un meilleur ancrage institutionnel des actions de protection contre les VBG.

Manque de ressources humaines qualifiées: Le deuxième facteur explicatif des difficultés rencontrées dans les interventions des ONG humanitaires nationales pour la protection des femmes contre les violences basées sur le genre est le manque de ressources humaines qualifiées. Ce facteur, identifié par 32 % des enquêtés, constitue un frein majeur à la qualité, à l'efficacité et à la durabilité des actions menées sur le terrain. En effet, la lutte contre les VBG nécessite l'intervention de professionnels spécialisés : psychologues cliniciens, juristes, travailleurs sociaux, communicateurs, agents de santé formés à la prise en charge des traumatismes, spécialistes du genre, etc. Or, dans de nombreuses ONG, ces profils sont rares, parfois inexistants. Cela s'explique à la fois par le déficit de formation dans ces domaines spécifiques au niveau national, mais aussi par l'incapacité des structures à proposer des conditions de travail et des rémunérations attractives, en lien avec le manque de financement. Ce manque de compétences qualifiées a des conséquences directes sur le terrain. Il entraîne une mauvaise identification des cas, des

réponses inadaptées aux besoins des survivantes, une orientation inefficace vers les services compétents, ainsi qu'une faible capacité à documenter, évaluer et capitaliser les interventions. De plus, l'épuisement professionnel des rares agents qualifiés entraîne un turn-over élevé, ce qui affecte la continuité des programmes. Deux verbatims issus d'acteurs des ONG mettent en lumière cette problématique : « *Dans notre équipe, il n'y a qu'une seule personne formée en santé mentale, et elle doit gérer plus de vingt victimes par semaine. Le reste de l'équipe fait de son mieux, mais sans formation, on risque de faire plus de mal que de bien. On a besoin de personnel qualifié, pas seulement de bonnes volontés.* » « *On nous confie des dossiers juridiques très sensibles, mais nous n'avons pas d'experts en droit. Parfois, on ne sait même pas comment orienter correctement une victime. Et cela nous expose, mais expose surtout les survivantes à des revictimisations ou à des procédures mal engagées.* ». Ces témoignages soulignent à quel point l'insuffisance de personnel qualifié compromet la qualité des services offerts aux victimes et la crédibilité des ONG elles-mêmes. L'implication est claire : pour améliorer l'efficacité des interventions, il est indispensable de renforcer les capacités internes des ONG à travers des programmes de formation continue, de créer des passerelles avec les institutions de formation (universités, écoles sociales, etc.), et de mettre en place des incitations pour attirer et retenir les profils compétents dans le domaine de la protection contre les VBG. Sans un investissement dans le capital humain, les meilleures stratégies resteront lettre morte.

Normes socioculturelles: Le troisième facteur explicatif des difficultés rencontrées dans les interventions des ONG humanitaires nationales est lié aux normes socio-culturelles, tel qu'indiqué par 29 % des enquêtés. Ces normes profondément ancrées dans les communautés influencent fortement la perception, la dénonciation, ainsi que la prise en charge des violences basées sur le genre (VBG). Dans plusieurs contextes communautaires, les violences faites aux femmes sont banalisées, voire justifiées par des croyances traditionnelles, religieuses ou patriarcales. Certaines populations considèrent encore que les questions de violences conjugales ou sexuelles doivent rester dans le cadre privé, empêchant ainsi les victimes de briser le silence. Il est courant de rencontrer des familles ou des leaders communautaires qui découragent les femmes de porter plainte pour « préserver l'honneur du foyer », ou qui exigent des règlements à l'amiable, au détriment des droits fondamentaux des survivantes. Ces représentations sociales affectent directement les interventions des ONG, qui se retrouvent confrontées à une résistance passive ou active des bénéficiaires eux-mêmes. Les campagnes de sensibilisation peuvent être perçues comme une intrusion dans les affaires domestiques, les relais communautaires se heurtent à des pressions sociales, et les victimes elles-mêmes refusent parfois l'aide proposée, de peur d'être stigmatisées, rejetées ou incomprises. Ces deux verbatims expriment cette réalité : « *Dans certains villages, on nous a dit clairement que ce que nous appelons "violence conjugale" n'en est pas une pour eux. Ils disent que l'homme a le droit de corriger sa femme. Alors, comment pouvons-nous intervenir si même les victimes trouvent cela normal ?* ». « *Une femme battue par son mari et violée par son beau-frère a refusé de témoigner parce que sa mère lui a dit que "ça arrive à toutes les femmes" et que "se plaindre, c'est salir la famille". Ces mentalités détruisent notre travail avant même qu'il commence.* ». Ces témoignages mettent en évidence l'ampleur du défi culturel auquel les ONG

sont confrontées. Il ne suffit pas d'intervenir avec des outils techniques ; il faut aussi travailler en profondeur sur les mentalités, en engageant les leaders religieux et communautaires, les parents, les jeunes, et en intégrant des approches éducatives dès le plus jeune âge. Les actions doivent être pensées avec une forte sensibilité culturelle, sans compromis sur les droits humains. L'implication principale, c'est qu'aucune action durable de lutte contre les VBG ne peut réussir sans une stratégie claire de transformation sociale, appuyée par des alliances locales solides et une démarche inclusive.

Faiblesses du cadre juridique et institutionnel: Le quatrième facteur explicatif des difficultés rencontrées dans les interventions des ONG humanitaires nationales concerne les faiblesses du cadre juridique et institutionnel, selon 13 % des enquêtés. Bien que ce pourcentage soit moins élevé que les précédents, il renvoie à un problème structurel majeur qui limite l'efficacité des actions menées sur le terrain. Dans plusieurs contextes, les lois relatives à la protection contre les violences basées sur le genre existent, mais elles restent peu connues, incomplètes ou mal appliquées. Par exemple, certaines formes de violences — comme les mariages forcés ou les mutilations génitales féminines — ne sont pas expressément interdites dans certaines législations, ou sont tolérées sous couvert de coutume. Par ailleurs, l'insuffisance de textes d'application, la lenteur des procédures judiciaires, l'impunité des agresseurs ou encore la méconnaissance des droits par les victimes affaiblissent l'ensemble du système de protection. Ces lacunes entraînent une perte de confiance des victimes dans la justice, découragent les dénonciations et renforcent la culture du silence. Elles compliquent également le travail des ONG, qui doivent souvent naviguer dans des environnements institutionnels peu réactifs, où l'absence de coordination entre les acteurs judiciaires, sociaux et sanitaires ralentit l'accès à une prise en charge globale. Deux verbatims exprimés par des acteurs d'ONG confirment cette analyse : « *Une victime de viol que nous avons suivie a attendu plus de huit mois avant que son dossier ne soit transmis au parquet. Entre-temps, elle a perdu confiance, elle a déménagé, et aujourd'hui, son agresseur est toujours en liberté.* ». « *Nous avons parfois des cas où la police refuse d'enregistrer la plainte, sous prétexte que c'est une affaire familiale. Comment pouvons-nous protéger les femmes si la loi elle-même ne les reconnaît pas comme victimes ?* ». Ces témoignages illustrent combien l'absence d'un cadre juridique fort, cohérent et bien appliqué mine les efforts des ONG. L'implication est claire : pour renforcer la lutte contre les VBG, il est urgent de réformer les systèmes judiciaires, former les acteurs de la chaîne pénale, vulgariser les lois existantes, et surtout veiller à leur mise en œuvre effective. Cela implique également un plaidoyer politique constant auprès des institutions publiques, en vue d'une meilleure gouvernance des droits humains et d'une justice réellement accessible à toutes les femmes.

Conséquences des contraintes rencontrées dans les interventions des ONG humanitaires Nationales: Les contraintes rencontrées dans les interventions des ONG humanitaires nationales ont des conséquences multiples, profondes et durables sur l'efficacité de leurs actions en matière de protection des femmes contre les violences basées sur le genre (VBG). Ces impacts se manifestent à plusieurs niveaux: institutionnel, communautaire, individuel et structurel. Premièrement, l'accumulation de ces contraintes entraîne un affaiblissement général de la capacité

d'intervention des ONG. Le manque de financement, le déficit de personnel qualifié, la faible coordination avec les acteurs publics et les lacunes du cadre juridique rendent les programmes moins dynamiques, moins réactifs et souvent limités en couverture géographique et en durée. En conséquence, certaines zones ou communautés restent sans appui structuré, ce qui crée une inégalité d'accès aux services de prévention, de protection et de prise en charge des victimes. Deuxièmement, ces obstacles compromettent directement la qualité de la réponse apportée aux victimes. Lorsqu'une victime se heurte à des services saturés, à des professionnels peu formés, ou à des lenteurs administratives, elle peut perdre confiance dans le système et choisir de garder le silence ou de se replier sur elle-même. Ce silence renforce la culture de l'impunité et laisse les auteurs de violences continuer leurs abus sans conséquence. À long terme, cela perpétue un cycle de victimisation et de marginalisation qui compromet gravement les droits fondamentaux des femmes. Troisièmement, les contraintes rencontrées engendrent une démobilisation progressive des acteurs communautaires et des structures locales d'appui. Lorsque les résultats ne sont pas visibles, que les moyens sont insuffisants et que les institutions semblent absentes ou inefficaces, il devient difficile de maintenir la motivation des relais communautaires, des leaders locaux ou des associations partenaires. Cette démobilisation affaiblit la dynamique locale et la durabilité des interventions, rendant les avancées obtenues vulnérables au moindre choc ou retrait de financement. Enfin, au niveau macro, ces contraintes freinent les progrès vers une transformation sociale durable. Elles empêchent l'instauration de normes sociales positives en faveur de l'égalité de genre et la consolidation d'un environnement protecteur pour les femmes et les filles. À terme, cela signifie que malgré les efforts déployés, les violences basées sur le genre continuent d'exister, voire de s'intensifier dans certains contextes. Il devient donc impératif d'agir sur ces contraintes à la racine, afin de permettre aux ONG de jouer pleinement leur rôle et de garantir aux femmes une protection effective, équitable et durable.

DISCUSSION DES RESULTATS

L'analyse des données de terrain révèle que le manque de financement constitue l'un des obstacles majeurs au bon déroulement des interventions des ONG nationales. Cette contrainte est largement documentée dans la littérature. Par exemple, Zinsstag et al. (2016) signalent que la rareté des ressources financières compromet la planification stratégique et la continuité des programmes de protection. Duflo (2012) souligne que, sans financement durable, les structures locales dépendent de bailleurs volatils, ce qui crée des ruptures dans les services offerts aux victimes. D'Anjou (2019), quant à elle, pointe le déséquilibre entre les fonds reçus par les ONG internationales et ceux alloués aux ONG locales, qui pourtant ont une meilleure connaissance du contexte communautaire. Nos résultats rejoignent ces constats, mais se démarquent en mettant en lumière le caractère récurrent et institutionnalisé de cette dépendance financière. Là où les autres études se concentrent sur des manques ponctuels, notre enquête révèle que l'insuffisance de financement est systémique et impacte tous les niveaux de l'intervention : du recrutement des agents à l'acheminement de l'aide, en passant par la pérennité des dispositifs. Cette approche globale constitue une contribution originale et permet d'ouvrir un débat sur la nécessité de réformer les circuits de financement pour les ONG nationales.

Le second facteur majeur, le manque de ressources humaines qualifiées, est également corroboré dans de nombreux travaux. Moser (2001) insiste sur le fait que la lutte contre les violences de genre requiert des compétences multidisciplinaires que peu de structures locales possèdent. De même, UNFPA (2017) souligne que l'absence de formations continues pour les intervenants communautaires entraîne une baisse d'efficacité des réponses, particulièrement dans les zones rurales. Enfin, Kaboré (2020) met en évidence un fort taux de turn-over du personnel dans les ONG nationales, dû à des conditions de travail précaires. Notre étude confirme ces observations, mais en propose une lecture plus nuancée. En effet, elle révèle que ce manque de compétence ne résulte pas uniquement d'un déficit de formation initiale, mais aussi d'un désengagement progressif des institutions éducatives et des politiques publiques vis-à-vis du domaine de la protection sociale. C'est donc un déficit structurel de professionnalisation des métiers du genre qui est mis en évidence, et non un simple problème de qualification ponctuelle. Ce point constitue une singularité importante de notre travail et invite à un repositionnement stratégique des ONG dans le système de formation nationale. Le troisième facteur explicatif, les normes socio-culturelles, apparaît comme un déterminant transversal dans plusieurs études antérieures. Merry (2006) explique que les croyances patriarcales profondément enracinées dans certaines communautés freinent la dénonciation et la prise en charge des cas de VBG. Hadj-Moussa (2015) souligne que les femmes elles-mêmes, par crainte de stigmatisation ou de rejet social, hésitent à faire appel aux structures d'aide. Diallo (2018) note que certaines coutumes locales tendent à légitimer certaines formes de violence, ce qui rend difficile toute intervention externe. Nos données valident ces constats, mais révèlent également une spécificité importante : l'intériorisation de ces normes par certains acteurs même des ONG. Autrement dit, il ne s'agit pas seulement de résistances communautaires extérieures, mais d'un frein interne aux structures humanitaires, où certains intervenants reproduisent, consciemment ou non, les stéréotypes de genre. Cette dimension critique de l'intériorisation culturelle constitue un apport inédit de notre étude, mettant en lumière un enjeu de déconstruction idéologique au sein même des dispositifs d'aide. Enfin, le quatrième facteur, les faiblesses du cadre juridique et institutionnel, est régulièrement identifié dans les recherches. Ben Salem (2013) note l'existence de textes juridiques insuffisants ou inadaptés pour protéger efficacement les femmes. ONU Femmes (2020) ajoute que même lorsque des lois existent, leur application reste faible à cause de la corruption ou de l'inefficacité judiciaire. Traoré (2021) insiste sur le manque de coordination entre les structures gouvernementales et les ONG, ce qui crée des doublons ou des zones de non-intervention. Si nos résultats vont dans ce sens, ils vont plus loin en soulignant la rupture entre le droit formel et les pratiques de terrain. Notre étude montre que plusieurs ONG se retrouvent à "contourner" le cadre juridique pour apporter des réponses urgentes, révélant ainsi une tension entre l'impératif légal et l'impératif humanitaire. Ce constat pose la question de la nécessaire révision des cadres juridiques à la lumière des réalités vécues sur le terrain. Ainsi, cette discussion permet non seulement de situer nos résultats dans le champ académique existant, mais aussi d'en souligner l'apport spécifique. En mettant en lumière des aspects structurels souvent ignorés – comme l'intériorisation des normes, la professionnalisation absente, ou les contradictions entre droit et pratique – notre travail ouvre des pistes inédites de réflexion

et d'action pour améliorer l'efficacité des ONG nationales dans la lutte contre les VBG.

CONCLUSION

Ce travail de recherche avait pour objectif principal d'analyser les interventions des ONG humanitaires nationales dans la protection des femmes contre les violences basées sur le genre (VBG), en mettant en évidence les actions entreprises, les difficultés rencontrées, les facteurs explicatifs de ces difficultés et leurs conséquences. L'hypothèse centrale qui a guidé cette étude postulait que les contraintes rencontrées par les ONG humanitaires nationales dans la protection de la femme contre les VBG à Abidjan découlent d'un ensemble de facteurs socioéconomiques qui influencent directement la capacité des ONG à agir et à protéger les femmes de manière durable et efficiente. Pour valider cette hypothèse, une méthodologie qualitative et quantitative a été mobilisée, combinant des entretiens semi-directifs avec les acteurs clés, des questionnaires administrés aux bénéficiaires et une observation directe sur le terrain. Cette triangulation méthodologique a permis de recueillir des données riches et diversifiées, offrant ainsi une vue d'ensemble nuancée et ancrée dans les réalités locales. Les résultats ont d'abord permis de proposer une typologie précise des ONG humanitaires nationales engagées dans la protection des femmes contre les VBG, en tenant compte de leur envergure, de leur domaine d'intervention (juridique, psychosocial, sanitaire, éducatif), et de leurs ressources. Cette typologie a servi de base pour mieux appréhender les logiques d'action de ces structures. Ensuite, l'étude a décrit de manière détaillée les formes de violences subies par les femmes, en soulignant leur diversité (physique, psychologique, sexuelle, économique), leur fréquence, ainsi que les contextes dans lesquels elles surviennent. Cette cartographie des VBG a révélé des tendances inquiétantes et a mis en lumière la persistance de certaines normes patriarcales et discriminatoires. Face à ces violences, les ONG humanitaires déploient un éventail d'actions : campagnes de sensibilisation, assistance psychosociale, appui juridique, plaidoyer, accompagnement médical, ainsi que des activités de suivi, d'évaluation et de documentation. Toutefois, malgré leur engagement, ces ONG se heurtent à de nombreuses difficultés. L'analyse a révélé que ces difficultés sont d'ordres variés : les contraintes rapportées par les victimes (manque de confiance, faible accès aux services, perception négative des mécanismes d'aide), celles évoquées par les acteurs ONG (barrières culturelles, manque de financement, coordination insuffisante), ainsi que celles observées sur le terrain (surcharge de services, cas non traités, déficit d'infrastructures adaptées).

Quatre facteurs explicatifs majeurs ont été identifiés comme étant à l'origine de ces difficultés : le manque de financement (26%), le manque de ressources humaines qualifiées (32%), les normes socioculturelles (29%) et les faiblesses du cadre juridique et institutionnel (13%). Ces facteurs interagissent pour fragiliser les interventions des ONG, compromettant l'efficacité des actions menées et leur pérennité. Les conséquences sont nombreuses : inefficacité des programmes, perte de confiance des bénéficiaires, démotivation du personnel, persistance des violences, invisibilisation de certaines victimes, et inégalités accrues dans l'accès à la protection. Au regard de ces constats, plusieurs propositions peuvent être formulées. D'abord, il est impératif de renforcer les capacités financières et techniques des ONG locales par un

appui ciblé des partenaires internationaux et des institutions publiques. Ensuite, une meilleure formation du personnel intervenant dans la lutte contre les VBG est essentielle pour garantir un accompagnement efficace, respectueux et durable des victimes. Il est aussi crucial d'impliquer davantage les communautés dans les actions de prévention, afin de déconstruire les normes socioculturelles qui alimentent les violences. Par ailleurs, une réforme du cadre légal et une meilleure articulation entre ONG et institutions étatiques sont nécessaires pour assurer une réponse concertée, cohérente et intégrée. Enfin, cette recherche ouvre des perspectives prometteuses pour des études futures. Il serait pertinent d'approfondir l'analyse comparative entre ONG locales et internationales pour mesurer l'impact différencié de leurs interventions. De plus, un travail spécifique sur les stratégies de résilience des victimes pourrait enrichir la compréhension des dynamiques de sortie des violences. Enfin, une recherche longitudinale sur l'évolution des violences en lien avec les actions des ONG permettrait de mieux évaluer l'efficacité des dispositifs mis en place. Ainsi, cette étude, tout en s'inscrivant dans une continuité de travaux sur les violences faites aux femmes, se distingue par sa démarche intégrative, sa forte contextualisation et sa visée opérationnelle. Elle contribue non seulement à la connaissance des réalités du terrain, mais aussi à l'amélioration des stratégies de lutte contre les violences basées sur le genre en Afrique de l'Ouest.

REFERENCES

- Amnesty International (2023). Rapport sur les violences contre les personnes LGBTQ+. Londres : Amnesty International. 60 p.
- Ben Salem, L. (2013). Femmes, droit et société dans les pays du Sud : Entre textes et réalités. Tunis : Éditions Cérès. 223 pages.
- Coulibaly, D., Traoré, B., & Konaté, M. (2020). Les ONG ivoiriennes face aux violences basées sur le genre. Abidjan : Éditions CERAP. 230 pages.
- D'Anjou, C. (2019). ONG locales et accès aux financements internationaux : Un déséquilibre structurel. Dakar : Presses Universitaires Africaines. 198 pages.
- Diallo, A. (2018). Violences basées sur le genre et poids des traditions en Afrique de l'Ouest. Bamako : Éditions Harmattan Mali. 214 pages.
- Diomandé, A. (2020). Réponses communautaires aux violences basées sur le genre en Côte d'Ivoire. Bouaké : Éditions Kélé. 200 pages.
- Duflo, E. (2012). Le développement humain : Réduire les inégalités dans l'aide internationale. Paris : Seuil. 272 pages.
- Hadj-Moussa, R. (2015). Silences et tabous : Femmes et violences dans les sociétés africaines contemporaines. Alger : Éditions Barzakh. 186 pages.
- Human Rights Watch. (2023). "Je n'avais nulle part où aller" : Violences contre les femmes en Côte d'Ivoire. New York : HRW. 78 p.
- INS & UNFPA. (2019). Enquête sur les violences basées sur le genre en Côte d'Ivoire. Abidjan : Institut National de la Statistique. 89 p.
- INS (2022). Enquête sur les violences basées sur le genre en Côte d'Ivoire. Abidjan : Institut national de la statistique. 38p.
- INS. (2020). Rapport annuel sur les indicateurs sociaux. Abidjan : Institut National de la Statistique. 120 p.

- INS. (2021). Statistiques genre et développement. Abidjan: Institut National de la Statistique. 75 p.
- Kaboré, Y. (2020). La précarité du personnel des ONG locales au Burkina Faso. Ouagadougou : Éditions Universitaires du Sahel. 205 pages.
- Koffi, J. (2022). Les ONG ivoiriennes et la protection des femmes victimes de violences. Abidjan : Éditions Balafon. 190 pages.
- Koné, A. (2021). Violences basées sur le genre en contexte post-conflit ivoirien. Bouaké : Éditions Kélè. 200 pages
- Kouadio, K. (2020). Action humanitaire et lutte contre les violences faites aux femmes. Abidjan : Éditions Ivoire. 195 pages.
- Merry, S. E. (2006). Human Rights and GenderViolence:Translating International Law into Local Justice. Chicago : University of Chicago Press. 320 pages.
- Moser, C. (2001). Gender Planning and Development: Theory, Practice and Training. London : Routledge. 276 pages.
- OCDE (2023).Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire : Faire face à une inflation élevée et une croissance faible.29p.
- ONU Femmes. (2020). L'état des lieux des droits des femmes en Afrique de l'Ouest : Avancées et défis. Abidjan : ONU Femmes – Bureau Afrique de l'Ouest. 134 pages.
- PNUD (2021). Rapport sur le développement humain 2022: Temps incertains, vies bouleversées. New York: Programme des Nations Unies pour le développement. 400 p.
- SOS Femmes. (2021). Violences de genre : Bilan et perspectives en Côte d'Ivoire. Abidjan : SOS Femmes. 75 pages.
- Tapsoba-Sy, (1995). Contribution à l'étude géologique et hydrogéologique de la région de Dabou (sud de la Côte d'Ivoire): hydrochimie, isotopie et indice cationique de vieillissement des eaux souterraines. Thèse de Doctorat 3ème cycle, Université de Côte d'Ivoire 200 p.
- Traoré, F. (2019). Femmes et ONG humanitaires en Afrique francophone. Abidjan : Editions Universitaires. 200 pages
- Traoré, M. (2021). Défis juridiques dans la lutte contre les VBG en Afrique francophone. Abidjan : Éditions Ivoire Recherche. 192 pages.
- UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la population). (2017). Renforcer les capacités locales pour lutter contre les violences de genre. New York : UNFPA Publications. 149 pages.
- UNFPA. (2019). Scaling Up Prevention and Response to Gender-Based Violence in Humanitarian Contexts. New York: UNFPA. 90 pages.
- UNICEF. (2021). Annual Report 2021. New York : UNICEF. 148 p
- Yao, N. (2021). Femmes et aide humanitaire : Perspectives ivoiriennes. Abidjan : Editions Continents. 210 pages.
- Yao, N. (2022). Violences basées sur le genre : Approches communautaires en Côte d'Ivoire. Abidjan : Editions Continents. 200 pages.
- Zinsstag, J., Schelling, E., & Crump, L. (2016). Systèmes de santé communautaire et résilience en Afrique subsaharienne. Genève : Éditions Santé Internationale. 243 pages.
